

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HONORE LES ATHLÈTES MÉDAILLÉS

INTEMPÉRIES

**UN MORT,
1 DISPARU ET PLUS
DE 20 PERSONNES
SECOURUES**

ISSN : 1112-7449
MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5106 | Mardi 24 septembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOT/COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

**CARTON PLEIN
POUR LES QUATRE
REPRÉSENTANTS
ALGÉRIENS**

CONSEIL DE LA NATION

LE SECOND MANDAT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE MARQUE LE DÉBUT DE NOUVELLES RÉALISATIONS



AIR ALGÉRIE

**UN AVION À DESTINATION
D'ISTANBUL FAIT DEMI-TOUR
EN RAISON D'UN PROBLÈME
TECHNIQUE**



FINANCES

**L'ALGÉRIE ACCÉLÈRE
LE PAIEMENT
ÉLECTRONIQUE**

Communiqué du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmajid Tebboune, a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un exposé commun sur les conséquences des récentes intempéries et à des exposés concernant la rentrée scolaire, universitaire et sociale, indique un communiqué du Conseil des ministres dont voici la traduction APS :

« Monsieur Abdelmajid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un exposé commun sur les conséquences des récentes intempéries et à des exposés concernant la rentrée scolaire, universitaire et sociale.

Après présentation par le Premier ministre des activités du Gouvernement au cours de la dernière période et suite aux différents exposés de Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le président de la République a donné les instructions et orientations suivantes :

1- Concernant le rapport d'étape sur l'avancement du processus de numérisation :

Monsieur le Président a enjoint au Haut-commissaire à la numérisation de présenter un rapport circonstancié et détaillé lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres, précisant le taux de connexion des données des différents secteurs ministériels, tant en interne qu'entre eux, tout en montrant l'état d'avancement de la réalisation du Centre de données national (Data Center) et les délais de sa livraison.

2- Concernant les conséquences des récentes intempéries :

Après avoir adressé ses remerciements et exprimé sa reconnaissance à tous les citoyens bénévoles, ainsi qu'aux cadres et aux différentes institutions de l'Etat ayant participé à l'élan de solidarité dans les régions touchées par les inondations dans notre sud, Monsieur le président de la République a ordonné ce qui suit :

- La nécessité de rétablir, dans les meilleurs délais, les services essentiels et vitaux au bénéfice des citoyens dans toutes les wilayas impactées, y compris les transports.
- Entamer l'indemnisation des sinistrés



le plus tôt possible.

- Réhabiliter immédiatement les ponts et les voies ferrées, les travaux devant être réalisés dans un délai n'excédant pas un mois.

- Dévier les oueds en ayant recours aux moyens techniques idoines pour éviter des dommages similaires et adopter des méthodes de préparation et d'anticipation de ces catastrophes naturelles, bien que ces inondations non saisonnières surviennent tous les cinquante ans.

3- Concernant l'exposé sur la rentrée scolaire :

- Monsieur le président de la République a relevé avec satisfaction les conditions normales dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire, adressant ses remerciements aux enseignants, aux éducateurs, aux instances éducatives, aux walis et aux responsables locaux qui ont été au rendez-vous et ont respecté les délais d'exploitation des nouvelles structures éducatives.

- Monsieur le Président a donné instruction pour la concrétisation de son engagement relatif à la promulgation du statut particulier du secteur de l'éducation avant la fin de l'année.

- Monsieur le président de la République a enjoint au ministre de l'Education d'adopter et de généraliser les tablettes électroniques à la place des cartables en atteignant au moins 50% d'ici la fin de l'année scolaire actuelle.

- Monsieur le président de la

République a mis l'accent sur l'importance de la poursuite des efforts pour prendre en charge les élèves redoublants et leur donner la chance d'être réintégrés autant que possible afin de réduire la déperdition scolaire.

- Réorganiser le sport scolaire et les programmes d'éducation physique pour faire émerger une élite sportive et favoriser la compétition.

- Nécessité de lancer le championnat national scolaire des sports collectifs à partir de janvier 2025.

4- Concernant l'exposé sur la rentrée universitaire :

- Monsieur le président de la République a adressé ses remerciements à toutes les bonnes volontés dans le secteur de l'Enseignement supérieur pour leur contribution à sa promotion au double plan régional et international, ses progrès étant désormais tangibles et inscrits dans les classements mondiaux.

- Il a enjoint au ministre du secteur de promouvoir davantage le sport universitaire.

- Il a enjoint aux personnels du secteur de l'Enseignement supérieur de préserver la stabilité et d'accorder une importance capitale à la modernisation des œuvres universitaires.

- Monsieur le président de la République a ordonné d'envisager la création d'une réglementation relative aux bourses octroyées aux étudiants des écoles supérieures d'excellence ainsi

qu'aux conditions de travail au terme de leur cursus.

Orientations générales :

Avant la clôture de la réunion, Monsieur le président de la République a ordonné la préparation d'exposés dans les secteurs de l'hydraulique et du commerce extérieur à soumettre au prochain Conseil des ministres.

- Monsieur le Président a, à nouveau, insisté auprès du Gouvernement qu'il ne sera jamais toléré de créer la pénurie, pour quelque raison que ce soit, enjoignant à davantage de vigilance au niveau du ministère du Commerce pour lutter contre les lobbies de l'importation, qui tentent de faire chanter l'Etat, et ce, en retirant leurs licences et registres de commerce dès que leur implication est établie.

- La préparation d'un décret présidentiel réglementant le commerce extérieur, y compris les opérations d'exportation, qui nécessitent de minutieuses études de faisabilité financière et économique du marché national et international, afin que l'exportation ne devienne pas une malédiction et une source de pénurie et de déséquilibre du marché national.

Au terme de la réunion, le Conseil des ministres a approuvé des nominations et des fins de missions dans des fonctions supérieures de l'Etat.

CONSEIL DE LA NATION

Le second mandat du président de la République marque le début de nouvelles réalisations

Le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil a affirmé, lundi à Alger, que le second mandat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune marque le début de nouvelles réalisations.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Dans une allocution à l'ouverture de la session parlementaire 2024/2025, M. Goudjil a précisé que « des défis importants attendent l'Algérie après la récente élection présidentielle qui a montré l'engagement et le sens des responsabilités des trois (3) candidats », indiquant que « le second mandat du président de la République marque le début d'une nouvelle mission

et de nouvelles réalisations ». Le président du Conseil de la nation s'est félicité de « l'annonce du président de la République de lancer un dialogue national avec toutes les forces vives du pays, à même d'approfondir la pratique démocratique ». Il a, en outre, salué les efforts de toutes les institutions et des individus pour garantir le succès du scrutin présidentiel du 7 septembre, ainsi que « les efforts de l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), et de tous les corps de sécurité pour avoir veillé au bon déroulement du processus électoral ». A cette occasion, M. Goudjil a rappelé « les réalisations accomplies par l'Algérie au cours des cinq (5) dernières années et qui lui ont permis de retrouver la place qui lui sied dans les fora internationaux ainsi que son rôle dans les questions importantes », soulignant que « l'Algérie reste attachée au

principe de non-alignement, de respect mutuel entre les Etats et de non ingérence dans les affaires internes ». Il a, à ce titre, souligné que l'Algérie « n'a de leçons à recevoir de personne en matière de droits de l'homme et de liberté d'expression et autres, et rejette les diktats concernant la gestion des affaires du pays », ajoutant qu'« elle ne souffre pas d'endettement ce qui la rend libre et souveraine dans ses décisions ». M. Goudjil a indiqué que « l'Algérie traverse actuellement une étape cruciale qui nécessite un grand sens des responsabilités et la solidarité entre tous les acteurs », mettant l'accent sur « l'importance de la mobilisation du Parlement avec ses deux chambres pour assumer son rôle de contrôle, de suivi et de coordination avec le gouvernement sur l'ensemble des questions intéressant le pays ». Le président du Conseil a souligné que « beaucoup de travail attend le Parlement, avec

des priorités notamment la loi de finances pour l'exercice 2025, qui revêt, a-t-il dit, un caractère politique particulier étant lié à la mise en œuvre des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ainsi que le code communal et de wilaya, le redécoupage administratif et d'autres lois liées à l'économie et au développement.

M. Goudjil a, par ailleurs, salué le succès de la rentrée scolaire qui a eu lieu hier dimanche, soulignant que près de 12 millions d'élèves ont rejoint les bancs de l'école dans de bonnes conditions organisationnelles, ce qui est, a-t-il dit, une fierté pour l'Algérie.

Il a rappelé, dans ce sens, la gratuité de l'enseignement et du transport scolaire, qui traduit « l'attachement de l'Etat au caractère social, tel que stipulé dans la Déclaration du 1^{er} Novembre ».

M. H.

CODE PÉNAL, INFLATION ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Les dossiers chauds de la rentrée parlementaire

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les deux chambres parlementaires (APN et Sénat) vont examiner au cours de leur rentrée d'automne des dossiers qui sont en attente. Il s'agit des projets de lois relatifs au code des marchés publics, de l'amendement du code de procédure pénale, l'avant-projet de la loi de Finances 2025 et la nouvelle loi sur la collectivité locale.

Le menu est donc chargé pour les deux institutions qui vont plancher sur les projets qui sont en attente et ce, avant la fin de cette année. Aussi, indique-t-on, l'examen de l'avant-projet de la loi de Finances 2025 revêt un caractère important vu la conjoncture actuelle qui met en relief le souci du gouvernement à consacrer plus d'argent à l'investissement, réduire la pression fiscale et juguler le niveau d'inflation.

Selon une source confirmée, la chambre basse aura à examiner certains correctifs sur la baisse de certaines taxes afin de libérer l'acte d'investir de certaines entrav-

es. De plus, les chantiers ouverts par le Président de la République sur l'augmentation des salaires, retraite et allocation chômage ne seront pas occultés du moment qu'ils nécessitent des budgets complets et minutieux en termes de fonctionnement.

L'Algérie dispose actuellement d'une situation financière confortable outre le fait que les recettes en hors hydrocarbures sont en nette amélioration. L'autre atout est celui de l'absence de dette extérieure qui confirme la tendance à une aisance budgétaire sur ce plan. Pour ce qui est des autres dossiers, la réforme judiciaire est inscrite dans le cadre de la poursuite de ce processus à travers notamment l'examen des dernières retouches sur l'amendement du code de procédure pénale qui va subir un lifting en vue de l'adapter aux nouvelles données judiciaires et les décisions de justice sur certains délits et infractions. Le code des marchés publics qui souffrait, jusque-là, de lacunes, va être réexaminé à la lumière de l'assainissement des marchés publics dans un cadre transparent et

une flexibilité dans les modalités de leur passation pour tout ce qui concerne les commandes publiques de l'Etat (infrastructures, investissements publics, recettes budgétaires...). Pour ce qui est de la nouvelle loi sur les collectivités locales, le fait est noté dans la mesure où le Chef de l'Etat s'est engagé à élargir le découpage administratif à d'autres régions. La création de plusieurs wilayas nécessite ainsi un examen technique et budgétaire plus approfondi afin d'adapter ces nouvelles régions qui seront promues plus tard à concrétiser leurs projets de développement mais également sortir de leurs ornières et isolement surtout après avoir constaté qu'elles disposent de grandes potentialités économiques.

Avec un tel programme, le Président Tebboune veut redynamiser les réformes telles qu'il les a déclinés dans ces engagements et l'administration publique, la Justice et l'économie sont parmi les plus urgents dans un chantier qui promet des changements réels.

F. A.

RECOURS DE HASSANI CHÉRIF ET YUCEF AOUCHICHE

La décision détaillée de la Cour constitutionnelle

PAR KAMAL HAMED

Bien que les élections présidentielles anticipées qui se sont soldées par la victoire du président Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat sont désormais derrière nous, il n'en reste pas moins que la décision de la Cour constitutionnelle était quelque peu attendue par tous les observateurs. Notamment, s'agissant que quelques détails portant sur les recours présentés par les deux candidats malheureux, Abdelali Hassani Cherif et Youcef Aouchiche. C'est désormais chose faite, puisque la Cour constitutionnelle a rendu public sa décision en donnant tous les détails. En effet, cette décision a été publiée dans le journal officiel n° 63 du 15 septembre 2024. La Cour Constitutionnelle a ainsi rendu public les contenus des deux recours des deux candidats du MSP et du FFS ainsi que les détails complets sur leurs résultats électoraux. Notons que les deux candidats ont présentés chacun un recours pour contester les résultats proclamés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Des recours que la Cour constitutionnelle a estimé recevables dans

la forme. Ainsi, pour le candidat du MSP, Hassani Cherif, la Cour constitutionnelle révèle pour ce qui est du fond du recours, qu'il « comporte les observations suivantes : — Inexactitude des résultats proclamés par l'Autorité nationale indépendante des élections et demande de leur révision totale, selon les procès-verbaux de recensement communal des votes et les procès-verbaux de centralisation des résultats de wilayas ; — dépassements ayant entaché l'opération électorale lors des deux phases, avant et le jour du scrutin ». Ainsi, après examen et vérification des chiffres consignés dans les procès-verbaux de recensement communal des votes et les procès-verbaux de centralisation des résultats de wilayas et des documents électoraux des wilayas concernées « la Cour constitutionnelle a jugé valides les allégations du requérant ». Il est par conséquent indiqué dans cette décision que « les résultats provisoires des élections présidentielles anticipées proclamés par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections ne correspondent pas aux procès-verbaux officiels déposés auprès de la Cour constitutionnelle par les présidents des com-

missions électorales de wilayas ». Dans un tableau publié en annexe la Cour constitutionnelle publie les résultats obtenus par le candidat du MSP dans toutes wilayas du pays. Cependant, la Cour constitutionnelle n'a pas manqué d'indiquer, s'agissant recours relatives aux dépassements concernant la phase précédant le scrutin, que cette question ne relève pas de ses compétences. De son côté, le candidat du FFS, Youcef Aouchiche a, dans son recours, « relevé de nombreuses irrégularités » ayant entaché l'opération électorale. Selon la décision de la Cour, il s'agit de la proclamation des résultats provisoires par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections « n'incluant pas toutes les données relatives à l'opération électorale ». De même, le recours fait aussi cas des « contradictions majeures entre les résultats provisoires contenus dans la proclamation du président de l'Autorité nationale indépendante des élections et les procès-verbaux de centralisation des résultats de wilayas remis aux représentants habilités du requérant, de grands écarts entre le nombre de voix exprimées et le nombre d'électeurs inscrits dans certains bureaux

de vote dans certaines wilayas, des électeurs votant par plus d'une procuration ». Il est aussi indiqué que certains représentants du parti ayant subi des pressions dans certains centres de vote et n'ayant pas reçu les procès-verbaux de dépouillement ainsi que le nom de plusieurs électeurs ne figurant pas dans les listes électorales alors même qu'ils détiennent la carte d'électeur. La Cour indique, après examen approfondi, que « les réclamations du requérant quant au nombre réel de voix qu'il a obtenues sont valides ». Par conséquent, comme cela a été le cas pour Hassani Cherif, la Cour estime que les résultats de l'Anie « ne correspondent pas aux procès-verbaux officiels déposés auprès de la Cour constitutionnelle par les présidents des commissions électorales de wilayas ». La Cour a, par ailleurs, rendu public tous les détails des résultats obtenus par le candidat Youcef Aouchiche au niveau de l'ensemble des wilayas. Notons que les résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle sont nettement différents de ceux présentés par l'Anie puisqu'ils ont été revus à la hausse.

K. H.

MÉDIA

Le ministère de la Communication met en demeure le journal électronique «Dzair Tube»

Le ministère de la Communication a adressé une mise en demeure au journal électronique «Dzair Tube» et convoqué son directeur de publication pour avoir diffusé un contenu médiatique contraire à la déontologie du journalisme, a indiqué, ce lundi, un communiqué du ministère.

« Suite à une plainte déposée par l'entreprise publique «Madar» concernant le contenu médiatique publié par le journal électronique Dzair Tube, le 12 septembre 2024, et en application des dispositions de l'article 8 de la loi 23-19 relative à la presse écrite et à la presse électronique, le ministère de la Communication a convoqué, dimanche 22 septembre 2024, le directeur de publication, Maamar Gani, en lui rappelant l'obligation de respecter les dispositions des articles régissant le travail journalis-



tique, notamment les articles 3 et 35 de la loi organique 23-14 relative à l'information ainsi que l'observation stricte de la déontologie du journalisme, a précisé le communiqué. « Dans le cadre du respect des dispositions régissant l'activité médiatique, le ministère de la Communication a adressé à l'organe de presse concerné une mise en demeure de se conformer aux

dispositions de la loi conformément à l'article 68 de la loi 23-19 précitée, en lui faisant obligation de retirer immédiatement les contenus publiés sur le site électronique du journal et les réseaux sociaux, tout en garantissant le droit de réponse dans le cadre du respect des procédures légales en vigueur », ajoute le communiqué du ministère.

AIR ALGÉRIE

Un avion à destination d'Istanbul fait demi-tour en raison d'un problème technique

La compagnie nationale, Air Algérie, a annoncé, lundi dans un communiqué, qu'un avion à destination d'Istanbul a fait demi-tour, dimanche soir, vers l'aéroport international d'Alger, en raison d'un problème technique, assurant la prise de toutes les mesures pour accompagner les passagers, en attendant la programmation d'un nouveau vol, prévu ce lundi soir.

« La Compagnie aérienne nationale Air Algérie tient à informer et à rassurer son aimable clientèle, ainsi que l'opinion publique, qu'en raison d'un problème technique survenu sur le vol AH 3018, reliant Alger à Istanbul, ayant décollé hier 22 septembre 2024 à 23h02 de l'aéroport international Houari Boumediene, le commandant de bord a décidé de faire demi-tour au bout d'une heure de vol, et cela par mesure préventive et de sécurité des passagers et de l'équipage à bord », précise le communiqué.

La même source a ajouté qu'une fois débarqués à l'aéroport international Houari Boumediene, « les passagers ont été pris en charge par Air Algérie à travers des mesures d'hébergement et un autre vol a été programmé ce lundi soir, 23 septembre 2024 à 22h10, pour les transporter vers Istanbul ».

La compagnie aérienne assure également que la direction de la maintenance d'Air Algérie est « à pied d'œuvre pour identifier l'origine de ce problème technique et le régler pour remettre l'appareil en service dans les meilleurs délais », réaffirmant « son engagement permanent au strict respect des normes de sécurité les plus exigeantes ».

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN Lancement d'un Master en alternance en partenariat avec le groupe automobile Stellantis

L'Université des sciences et de la technologie «Mohamed Boudiaf» d'Oran (USTO-MB) a lancé, en partenariat avec le groupe automobile Stellantis, un Master en alternance dans la spécialité Management des unités de production, au titre de l'année universitaire 2024-2025, a-t-on appris de cet établissement d'enseignement supérieur.

Première du genre à l'échelle nationale, cette nouvelle offre de formation, basée sur le principe de l'alternance entre le cursus académique et l'activité professionnelle, permet à 14 étudiants détenteurs de la licence dans la même spécialité de poursuivre leur cursus universitaire au niveau de l'Institut des sciences et des techniques appliquées (ISTAS), relevant de l'USTO et à l'usine Fiat, implantée dans la zone industrielle de Tafraoui (Oran), a-t-on fait savoir de même source. Il convient de signaler que les 14 étudiants ont été retenus parmi 40 postulants, tous des licenciés de cette spécialité, dont 20 candidats ont été admis à passer un test de sélection devant un jury mixte (USTO-Stellantis), qui a finalement retenu les 14 lauréats appelés à entamer leur session de formation à partir de ce mois de septembre. Une collation a été organisée en l'honneur des 14 étudiants au siège de l'usine, en présence du Recteur de l'USTO, Hamou Ahmed, de la directrice de

l'ISTAS, Azemou Rabiâa, ainsi que du Président-directeur général de Stellantis El-Djazaïr, Baji Raoui, outre des cadres des deux partenaires, signale-t-on.

Le lancement de ce mode de formation dans le cycle Master intervient dans le cadre et en application d'une série de conventions signées entre les deux parties, dont la première date de 2022 ayant porté sur la création d'un cycle de formation dans le cycle licence inhérente au « management des unités de production » et la dernière en date a été signée le 11 de ce mois, portant sur la consolidation de leur partenariat et la création d'un Master professionnel en alternance, rappelle-t-on.

A la faveur de cette démarche, un programme de formation des chefs d'unités de production a été élaboré, exprimant ainsi l'engagement des deux partenaires pour le développement et la prospérité du secteur de l'industrie automobile, ainsi qu'à assurer le parachèvement de la 1ère phase du cursus académique des étudiants, la licence en l'occurrence.

Ce partenariat vise également à intensifier les liens entre le monde académique et la vie professionnelle, via l'alternance, qui est considérée comme un choix devant permettre de combiner entre la formation théorique dispensée à l'université et son versant pratique acquis à l'usine Fiat, souligne-t-on de même source.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Fin des absences en terminale

Une nouvelle année scolaire a débuté sous le signe du changement. Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a annoncé hier une série de mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement et à renforcer le suivi des élèves, notamment en vue du baccalauréat 2025. L'une des principales annonces concerne la lutte contre l'absentéisme en terminale. Pour mettre fin aux absences répétées durant le troisième trimestre (voire même le premier et le deuxième), le ministère compte mettre en place de nouvelles dispositions, notamment l'interdiction des absences injustifiées. Cette mesure, qui sera inscrite dans la prochaine circulaire ministérielle, vise à garantir une meilleure préparation des élèves aux examens. Par ailleurs, le baccalauréat 2025 connaîtra d'importantes évolutions sur le plan logistique et opérationnel. La numérisation des procédures liées aux examens sera généralisée, du cheminement des sujets jusqu'à la correction. Cette modernisation devrait permettre de gagner en efficacité et en transparence. De nouvelles évaluations seront également mises en place à la fin de chaque cycle d'enseignement primaire (2^e, 4^e et 5^e années) afin de mieux cerner les difficultés des élèves et d'adapter les enseignements en conséquence.

L'école privée sous surveillance : un nouveau cahier des charges en vue

Le secteur des écoles privées sera également concerné par ces réformes. Un nouveau cahier des charges est en cours d'élaboration afin de mieux réglementer les relations entre les établissements privés et le ministère. L'objectif est de garantir l'égalité des chances pour tous les élèves, tout en respectant la spécificité de chaque établissement. Le ministre a également rappelé les principales nouveautés de cette rentrée scolaire, telles que la généralisation de l'enseignement préscolaire et l'introduction de l'anglais dès la 5^e année primaire. Par ailleurs, les programmes d'enseignement primaire ont été allégés afin de laisser plus de place aux activités sportives et artistiques.

NUMÉRISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La douane se connecte avec ses partenaires

La numérisation des activités économiques, l'un de chevaux de bataille du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, connaît une nouvelle avancée majeure sur la voie vers la transparence des pratiques commerciales.

PAR ROSA CHAOUÏ

Le Directeur général des Douanes, le Général-Major Abdelhafid Bakhouche, et le Directeur général du Groupe des services portuaires Serport, M. Karim-Eddine Harkati, ont signé samedi un protocole d'accord marquant le lancement de l'opération d'interconnexion entre le nouveau système d'information des Douanes (ALCES) et la plateforme numérique de la communauté portuaire (APCS). La signature du protocole d'accord a conclu une journée d'information sur « l'interopérabilité de l'ALCES et l'APCS » en présence des ministres des Transports, M. Mohamed El-Habib Zahana, des Finances, M. Laâziz Faïd, et de l'Agriculture et du Développement rural, M. Youcef Cherfa. Intervenant en cette occasion, M. Faïd a affirmé que l'interconnexion de ces deux systèmes constituait une « priorité capitale », eu égard à ses avantages à même de contribuer à la numérisation de toutes les formalités de

dédouanement des marchandises parallèlement à l'évolution du processus de transition numérique au sein des Douanes algériennes. Rappelant que la collaboration entre les services des Douanes et ses différents partenaires était basée sur l'échange de connaissances et d'expertises, outre l'interconnexion, M. Faïd a indiqué que le renforcement de cette collaboration constituait « une nécessité pour la promotion du service public et la simplification des procédures administratives ». Dans son allocution, M. Zahana a souligné l'importance de l'interconnexion du système d'information des Douanes et de la plateforme de Serport, une opération à même de permettre aux services des secteurs du commerce et de l'agriculture ainsi qu'aux Douanes de parachever les différentes formalités dans « un bref délai » en accélérant l'envoi des documents. Il a, dans ce sens, fait état du développement par son département d'« une vision globale devant assurer la numérisation du secteur des transports (transports maritime, aérien, terrestre et ferroviaire) à travers la création d'une structure digitale et informatique forte, intégrée et fiable, tout en formant la ressource humaine en la matière ». Pour sa part, le général-major Bakhouche a souligné que l'interconnexion entre l'ALCES et l'APCS s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des orientations des hautes autorités du pays visant à imprimer une fluidité au traitement des marchandises au niveau des ports, à accélérer les délais de transit et à y réduire les embouteillages.

De son côté, M. Harkati a fait savoir que l'APCS avait été créée par des compétences algériennes en vue d'améliorer le transit des marchandises, de contribuer à la réduction du temps d'immobilisation des navires et, par extension, des pénalités de retard, ce qui profitera à l'économie nationale et au Trésor public, ne manquant pas de préciser que le réseautage avec le nouveau système des douanes sera parachevé « dans les plus brefs délais », ce qui permettra aux opérateurs de suivre en temps réel et en toute transparence les opérations logistiques portuaires.

Le nouveau système d'information des douanes ALCES, qui avait été lancé en novembre 2023, renferme d'autres systèmes; notamment ceux dédiés au suivi des opérations de chargement, à la gestion des risques, aux déclarations douanières électroniques, au dédouanement électronique, à la gestion comptable des recettes et à la veille et le contrôle. Il a pour objectif de simplifier et de faciliter les procédures douanières, tout en conférant davantage de transparence aux opérations de commerce extérieur, mais aussi de renforcer l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et douanière, ainsi que de sécuriser les données relatives aux échanges commerciaux internationaux. S'agissant de la plateforme numérique portuaire APCS, celle-ci vise à numériser le secteur portuaire dans le domaine du fret maritime, en ce sens qu'elle tend à simplifier, faciliter et accélérer les procédures administratives et logistiques pour les parties concernées. Le président Tebboune n'a eu de cesse d'insister sur la numérisation des opérations commerciales, affirmant notamment, lors d'une rencontre avec des représentants des médias en février 2023, qu'elle deviendra « une réalité, par la volonté ou par la force des choses », insistant sur le fait que « la numérisation est réelle et fiable » parce qu'elle « ne ment pas, ne falsifie pas les données et fournit la rapidité nécessaire pour résoudre les problèmes ».

La numérisation des prestations douanières se poursuit à un rythme soutenu. C'est le directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, qui le confirme en annonçant, samedi à Alger, que les services des Douanes s'attelaient à mettre en place un système d'information dédié au traitement des voyageurs et des déclarations électroniques de devise, ainsi qu'au dédouanement des véhicules. Il s'exprimait

lors d'une journée d'information sur « l'interconnexion du système d'information des Douanes et de la plateforme numérique de la communauté portuaire d'échange de données (APCS) » en présence des ministres des Transports, M. Mohamed El Habib Zahana, des Finances, M. Laâziz Faïd, et de l'Agriculture et du Développement rural, M. Youcef Cherfa. La prochaine étape sera celle de la numérisation de la gestion des voyageurs, a affirmé le directeur général des Douanes, lequel a précisé que son département « s'attelle actuellement à prendre toutes les mesures à même de permettre la mise en service du système de traitement des voyageurs dès sa finalisation ».

Ce système comprend « les unités chargées de la délivrance des Titres de Passage en Douane (TPD), les déclarations électroniques de devise et diverses formalités douanières liées aux voyageurs, y compris le dédouanement des véhicules ». Cette démarche intervient dans le cadre du parachèvement de la réalisation du nouveau système d'information des Douanes, entrée en service en novembre 2023, a affirmé le Général-major Bakhouche, soulignant que le développement des autres logiciels du système d'informations était en cours « pour les lancer prochainement ». Les équipes du projet s'emploient actuellement à renforcer le nouveau système d'information des douanes par une plateforme numérique permettant de relier le système des douanes aux systèmes d'information des différents ministères et organes gouvernementaux concernés par la délivrance de licences et de certificats administratifs relatifs aux opérations d'exportation et d'importation, a fait savoir le Général-major Bakhouche. Il a, à ce titre, rappelé les essais préliminaires réalisés, en juillet dernier, concernant les documents administratifs délivrés par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, ainsi que le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, faisant observer que ces essais concerneront les autres administrations « durant le premier semestre de l'année 2025 ». « Cette interconnexion que les services des douanes œuvrent à mettre en place, dans le cadre du guichet unique, permettra d'assurer un environnement numérique intégré à même d'accélérer les formalités, de promouvoir le service public et de contribuer à la promotion de l'économie numérique en Algérie, sans autant négliger les mécanismes de contrôle efficaces pour lutter contre toute forme de fraude et de contrebande », a-t-il expliqué. A ce propos, le directeur général a révélé que le nouveau système d'information des douanes «ALCES», mis en service en novembre dernier au niveau des différents bureaux des douanes aux postes frontaliers terrestres, maritimes et aériens, répartis à travers le territoire national, avait permis d'enregistrer 168.000 déclarations détaillées jusqu'en septembre, ajoutant que 70% des déclarations douanières avaient été enregistrées via le nouveau système, tandis que 30% par l'ancien système «SIGAD».

Ces actions des Douanes algériennes viennent en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en matière de numérisation des services des Douanes, notamment lors du Conseil des ministres tenu le 24 décembre 2023, au cours duquel il s'était félicité du « progrès réalisé en matière de numérisation du secteur des Finances, appelant à la poursuite et à l'intensification des efforts en coordination avec le Haut-Commissariat à la numérisation ».

FINANCES

L'Algérie accélère le paiement électronique

L'Algérie accélère le paiement électronique avec le lancement imminent du paiement mobile par QR Code, dans le cadre de la modernisation financière.

Le Groupement d'intérêt économique (GIE) monétique a annoncé la semaine dernière le lancement imminent du paiement mobile par QR Code, une avancée majeure qui devrait faciliter les transactions au quotidien pour les Algériens. Cette annonce s'inscrit dans une dynamique plus large impulsée par le président Abdelmadjid Tebboune, qui ne cesse d'insister sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de nouveaux moyens de paiement modernes. Le chef de l'État a fait de la digitalisation de l'économie l'une de ses priorités, conscient du retard accumulé par l'Algérie dans ce domaine. Si les progrès sont réels, force est de constater que l'Algérie part de loin. Le pays affiche encore l'un des taux de bancarisation les plus faibles de la région, avec seulement 43% de la population adulte disposant d'un compte bancaire, selon les derniers chiffres de la Banque mondiale. Néanmoins, les choses évoluent rapidement.

Le nombre de cartes bancaires en circulation a plus que doublé en 5 ans pour atteindre 12 millions, fin 2023. Le réseau de distributeurs automatiques s'est également densifié, passant de 1.400 en 2018 à plus de 3.000 aujourd'hui. Le e-paiement connaît lui aussi une croissance soutenue, avec 7,5 millions de transactions enregistrées en 2023 contre à peine 200.000 en 2018. Des chiffres encourageants mais qui restent modestes au regard du potentiel du marché algérien. C'est dans ce contexte que le GIE Monétique mise sur le paiement mobile pour donner un coup d'accélérateur à la digitalisation des paiements. La solution par QR Code annoncée devrait permettre aux commerçants d'accepter facilement les paiements, sans contact, via Smartphone, y compris pour les petites transactions du quotidien.

La paiement mobile par QR Code révolutionnera les habitudes des Algériens.

« Cette technologie va révolutionner les habitudes de paiement des Algériens », assure Mme Assia Benchabla Queiroz, Administratrice du GIE Monétique. « Elle offre simplicité, rapidité et sécurité tant pour les commerçants que pour les consommateurs », nous dit-elle. Le lancement est prévu dans les prochaines semaines, d'abord à Alger avant un déploiement progressif dans les autres wilayas. Les principaux opérateurs téléphoniques et établissements bancaires du pays sont associés au projet.

Si les perspectives sont prometteuses, de nombreux défis restent à relever pour faire du paiement électronique une réalité pour tous les Algériens. L'amélioration des infrastructures, notamment dans les zones rurales, demeure un enjeu majeur. La formation des commerçants et l'éducation financière du grand public sont également des chantiers prioritaires. La question de la confiance reste par ailleurs centrale. « Il faut rassurer les utilisateurs sur la sécurité et la fiabilité des nouveaux moyens de paiement », insiste Mme Benchabla. « C'est la clé pour une adoption massive ». Le cadre réglementaire devra lui aussi évoluer pour accompagner ces mutations. Un projet de loi sur le paiement électronique est actuellement en préparation et devrait être soumis prochainement au Parlement.

R.N.

SONELGAZ

Raccordement de 122 écoles à l'électricité et au gaz dans 7 wilayas

La Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz-Distribution) de la région de Blida, a annoncé, dans un communiqué, le raccordement, à travers ses directions, de 122 établissements scolaires à l'électricité et au gaz, pour sept wilayas, à l'occasion de la rentrée scolaire 2024-2025. « Conformément aux instructions visant à renforcer les infrastructures des établissements scolaires, les directions de distribution de Blida ont raccordé 122 écoles aux réseaux d'électricité et de gaz pour la rentrée scolaire 2024/2025, et ce en coordination avec les directions de l'éducation, directions de l'équipement public et communes », indique Sonelgaz. Ce projet comprend des établissements d'enseignement pour les trois paliers des wilayas de Blida, Boumerdes, Djelfa, Médéa, Chlef, Tipaza et Tissemsilt. Pour la Direction de la Distribution de Boumerdes, Les raccordements à l'électricité et au gaz ont été réalisés pour un projet de couvrant 35 écoles primaires, deux collèges et trois lycées.

La Direction de la Distribution de Djelfa : 28 établissements scolaires ont été reliés, dont des écoles primaires, collégiales et secondaires, ainsi que des complexes scolaires.

La Direction de la Distribution de Blida : 11 écoles primaires, deux collèges et lycées. La Direction de la Distribution de Chlef : 8 écoles primaires et quatre CEM. La Direction de la Distribution de Médéa : 17 écoles primaires, 4 CEM et 4 lycées. Deux (2) écoles primaires étaient également liées à Tipaza, et (3) écoles primaires à Tissemsilt.

R.N.

R.C.

COUPE DE LA CAF

L'USMA qualifiée pour la phase de groupes

L'USMA s'est qualifiée pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), après sa victoire (2-0) face au Stade Tunisien avant-hier soir au stade Miloud-Hadefi d'Oran, au terme d'une rencontre haletante et indécise jusqu'au bout.



**Entrée en lice d'Essemiani et Badlis
aux Mondiaux 2024**



COUPE DE LA CAF

L'USMA qualifiée pour la phase de groupes

L'USMA s'est qualifiée pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), après sa victoire (2-0) face au Stade Tunisien avant-hier soir au stade Miloud-Hadefi d'Oran, au terme d'une rencontre haletante et indécise jusqu'au bout.

Longtemps accrochés par une solide et vaillante formation tunisienne, les gars de soustara ont dû attendre le dernier quart-d'heure de la partie pour renverser la vapeur grâce à un doublé du Congolais, Kevin Mondeko (75' et 90'+3) et rejoindre, ainsi, l'autre club du CSC, tombeurs des Ghanéens de de Nsoatreman FC (1-0 et 2-0). Dos au mur après la défaite (1-0) concédée lors du match aller à Radès, les Algérois avaient pourtant d'emblée pris le taureau par les cornes en allant s'installer dans le camp adverse. Mais malgré une domination outrageuse et une possession de balle largement en leur faveur, les hommes de Nabil Maïloul trouvaient du mal à franchir la muraille dressée par le club du quartier tunisois du Bardo. Hormis cette tête de Sekou Gassama, passée à quelques centimètres du poteau (30') et le but refusé à Salim Boukhenchouche pour une histoire de ballon sorti de l'aire de jeu (42'), les Usmistes auront été incapables d'inquiéter une arrière garde du Stade Tunisien, bien regroupée autour de son



keeper, Sami Hlel. L'incorporation du duo Moussa Ali-Ismaïl Belkacem n'allait rien changer à la donne. Et comme c'est souvent le cas dans ce genre de match « fermé » et « cadennassé », il fallait attendre un exploit individuel pour voir la situation se débloquer. On jouait, en effet, la 75' lorsque sur un joli centre de Saâdi Redouani à partir de la droite, Kevin Mondeko ouvrira le score d'un joli retourné acrobatique qui ira se loger en pleine lucarne. C'est le délire dans les gradins, où les milliers de fans usmistes ayant afflué dès les premières heures de la

matinée vers la ville d'El Bahia commençaient à sérieusement douter de la qualification. Et alors que l'on se dirigeait tout droit vers la séance des tirs au but pour départager les deux équipes, ce même diable de Mondeko surgit de nulle part pour envoyer les siens au paradis (90'+3). Avec les qualifications de l'USMA et du CSC en Coupe de la CAF, ainsi que celles du CRB et du MCA en Ligue des champions africaine, l'Algérie, aura pour une fois, quatre représentants lors de la phase de groupes des deux compétitions continentales.

Yacine Aliout brigue la présidence de la FAHB

Yacine Aliout brigue la présidence de la FAHB, a-t-on appris hier d'une source fédérale. La course à la succession de l'actuelle présidente de la Fédération de handball, Karima Taleb, a déjà commencé. Le président de la JSE Skikda, Yacine Aliout, envisage de briguer la présidence de la FAHB, a-t-on appris hier d'une source fédérale. Le président de la JSE Skikda est le candidat qui compte gagner la confiance des membres de l'assemblée générale pour le mandat 2025-2029.



Le MC Alger risque de sévères sanctions suite aux événements qui ont émaillé le match. Avec un score favorable (2-0) qui permettait au MCA d'assurer sa qualification à la phase de poules de la Ligue des champions africaine, un groupe de supporters des Vert et Rouge a gâché la fête dans les tribunes du nouveau stade Ali-Ammar de Douéra, une enceinte qui a vu le déroulement du premier match entre le Doyen et le club tunisien US Monastir. Outre le jet de fumigènes, des fans du club ont déversé leur colère injustifiée sur les sièges du stade. Après cet épisode décevant, le deuxième club algérien à avoir arraché son billet pour la phase de poules devra s'attendre à de lourdes sanctions d'ordre financier et probablement disciplinaire de la part de la CAF. Des décisions qui pourraient même aller jusqu'à priver le onze moulouéen de son public lors des prochains matchs de la LDC.



Le MC Alger risque de sévères sanctions

SPORT

CLASSEMENT CONTINENTAL DE L'UCI

L'Algérie première chez les clubs

L'Algérie s'est hissée à la deuxième place sur le plan africain, suivant le dernier classement de l'Union cycliste internationale (UCI), avec un capital de 1.404 points.

Un classement dominé par l'Erythrée, qui caracole en tête, avec un confortable capital de 5.218 points, alors que chez les clubs, c'est l'équipe algérienne Madar Pro-Cycling Team qui domine actuellement avec 710 points.

Le podium des clubs est complété par l'équipe rwandaise Java Inovotec (2e avec 242 points), devant la formation égyptienne Canal Suez Discovery (3e avec 63 points).

Enfin, dans le classement individuel des athlètes, le meilleur Algérien est actuellement Azzedine Lagab, sociétaire de la Madar Pro-Cycling Team, qui occupe la sixième place.

Son compatriote Hamza Yacine, qui avait représenté les couleurs nationales aux Jeux Olympiques de Paris-2024, occupe actuellement le huitième rang, devant Nassim Saïdi (15e) et Hamza Amari (20e).

Le classement individuel des athlètes est dominé actuellement par l'Erythréen Biniam Girmay avec un capital de 2.790 points, a-t-on encore appris auprès de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), ayant publié tous ces détails dans un communiqué diffusé dimanche sur son site officiel.

QUALIFS/CAN 2025 ALGÉRIE-TOGO

Le 10 octobre au stade du 19-Mai d'Annaba

La rencontre Algérie-Togo comptant pour la troisième journée du groupe (E) des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN- 2025, aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 au stade du 19-Mai-1956 d'Annaba, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) lundi.

Le coup d'envoi du match est programmé à 20h00, précise la même source.

La manche retour devrait se dérouler le 14 septembre 2024 à 19h00 au stade de Kégué à Lomé.

Pour rappel, la sélection algérienne trône en tête du groupe E avec 6 points récoltés lors des deux premières victoires contre respectivement la Guinée équatoriale (2-0) le 5 septembre au stade Miloud-Hadefi d'Oran, et face au Liberia (3-0) le 10 septembre à Monrovia.

Le Togo prochain adversaire des Verts occupe la deuxième place (2 pts), alors que le Liberia et la Guinée équatoriale ferment la marche avec un point.

Les deux premiers des 11 groupes seront qualifiés pour la phase finale de la CAN 2025, alors qu'un seul pays se qualifiera pour le tournoi final dans la poule du pays hôte.



ACTUALITÉ

Belaili crache le feu et fait un clin d'œil à Petkovic

Belaili crache le feu et fait un clin d'œil à Petkovic pour un retour chez les Fenecs.

De retour à l'Espérance de Tunis cet été, l'attaquant algérien Youcef Belaili ne pouvait pas espérer un meilleur début de saison tant en Championnat qu'en Ligue des champions. Déjà buteur et passeur décisif en championnat de ligue 1 tunisienne, l'enfant d'Oran a brillé de mille feux dans la plus prestigieuse compétition des clubs. En effet, le maestro des Sang et Or a claqué un triplé samedi soir lors de la large victoire de son équipe face aux Tanzaniens de Dekedaha (8-0) pour le compte du match retour du 2e tour préliminaire de la Ligue des champions africaine (LDC). Auteur d'un doublé au match aller (1-4), le champion d'Afrique 2019 avec les Verts en Égypte a fait montre d'une grande classe et de l'efficacité dans son jeu lors de la deuxième confrontation.

Le maestro du terrain réécrit son histoire

Très verve dans la percussive de son équipe, Belaili a allié un échange en une-deux suivi d'une frappe, dribbles déroutants devant le gardien adverse et lob magistral pour régaler le public du club tunisois d'un triplé magnifique, portant ainsi son capital à 5 réalisations en deux rencontres !

Grâce à cette performance et celles déjà réussies depuis l'entame de la saison, le transfuge du MC Alger livre là sa meilleure réponse sur le terrain à ses détracteurs. Ces derniers ont beaucoup critiqué son retour au sein de l'ogre du football tunisien et continental. Alors que certains ont même prédit sa fin voire même une sortie par la petite porte d'un club à qui il a beaucoup donné en remportant plusieurs titres nationaux et 2



fois la Ligue des champions d'Afrique (2018 et 2019), Belaili a démontré qu'à 32 ans, il carbure toujours et peut encore rendre d'énormes services à la sélection nationale de son pays.

Un clin d'œil pour un retour tant attendu

D'ailleurs, pour beaucoup d'observateurs voient en le rendement et les performances de Belaili un clin d'œil à l'adresse du sélectionneur national, Vladimir Petkovic, pour un retour chez les Fenecs. Surtout que le responsable technique des Verts a réitéré à chacune de ses sorties médiatiques que « les portes de la sélection restent ouvertes à tout joueur pouvant apporter le plus escompté ». Le joueur, de son côté, a émis le vœu de retrouver la sélection

puisque à une question sur l'équipe d'Algérie après avoir performé, il a répondu : « L'équipe nationale fait toujours partie de mes priorités et si le sélectionneur national aura besoin de mes services, je répondrai présent. »

La coqueluche des Sang et Or prêt à briller en EN

La forme affichée par Belaili depuis son retour en Tunisie, conjuguée au rendement pas tout à fait convaincant de l'attaquant de l'Olympique Lyonnais, Saïd Benrahma, laisse croire que le Coach Petkovic donnera à nouveau la chance à un joueur ayant cumulé une expérience considérable en évoluant dans 3 continents, à savoir en Europe (SCO Angers, Stade Brestois et AC Ajaccio / France), en Asie (Al Ahli SC : Arabie Saoudite et Qatar SC / Qatar) et en Afrique dans les championnats d'Algérie (MC Oran, CA Bordj Bou Arréridj, USM Alger et MC Alger) et de Tunisie (ES Tunis). Compétitif avec l'ES Tunis, un mastodonte du continent, Belaili, devenu en l'espace de quelques matchs seulement la véritable coqueluche de la galerie Sang et Or. Cette nouvelle aventure très prolifique et fructueuse jusque-là pourrait se répercuter positivement sur son rendement en équipe nationale dans le cas d'un rappel en prévision de la prochaine fenêtre de la FIFA en octobre prochain qui coïncidera avec la double confrontation face au Togo pour le compte des 3e et 4e journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2025).

Entrée en lice d'Essemiani et Badlis aux Mondiaux 2024

Entrée en lice d'Essemiani et Badlis, lundi, aux Mondiaux 2024 sur route à Zurich.

Nacer-Allah Essemiani et Slimane Badlis seront les 1^{er} cyclistes algériens à faire leur entrée en lice dans les Mondiaux 2024 sur route, qui se déroulent du 21 au 29 septembre courant à Zurich (Suisse), a appris l'APS hier auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC). Ces deux coureurs disputeront le Contre-La-Montre Individuel des moins de 23 ans (messieurs), prévu dans l'après-midi du lundi 23 septembre, sur une distance de 29,9 kilomètres. Le mercredi 25 septembre sera réservé au Relais-Mixte, prévu également dans l'après-midi, sur une distance de 53,7 kilomètres. L'Algérie y sera engagée avec un total de six athlètes, en l'occurrence : Nesrine Houili, Yasmine El Medah et Imane Maldji chez les dames, ainsi que Hamza Mansouri, Nacer-Allah Essemiani et Slimane Badlis chez les messieurs. Le lendemain, le jeudi 26 septembre, la sélection nationale disputera deux courses, avec tout d'abord Malak Mechab dans la course en ligne juniors (filles), prévue à partir de 10h00, sur une distance de 73,6 kilomètres, puis Bachir Chennafi et Slimane Badlis dans la course en ligne des moins de 23 ans (messieurs), prévue à partir de 12h45, sur une distance de 173,6



kilomètres. Enfin, la journée du 29 septembre verra l'entrée en lice du dernier représentant algérien dans cette compétition, à savoir Hamza Mansouri, qui sera engagé dans

course en ligne (Elite/messieurs), prévue à partir de 10h30, sur une distance de 273,9 kilomètres. Il s'agit de la quatre-vingt-onzième édition de ces championnats du monde de cyclisme sur route, et c'est la onz-

ième fois que la Suisse abrite l'évènement, quinze ans après Mendrisio en 2009. C'est aussi la quatrième fois que le mondial se déroule à Zurich, après ceux de 1923, 1929 et 1962.

L'équipe de handball U19 à un match du Mondial 2025

L'équipe de handball U19 à un match du Mondial 2025 a affronté hier lundi son homologue marocain à Tunis.

Après un parcours décevant durant le premier tour du Championnat d'Afrique U19 garçons, l'équipe nationale de handball aura une ultime chance pour se qualifier au Mondial de la catégorie.

Une rencontre décisive à plus d'un titre pour une sélection venue à Tunis en nette méforme par rapport à plusieurs sélections. Après un début réussi face au Burundi (victoire 45-30), les poulains de Abdedaim ont eu une leçon de handball de la part de la Guinée (35-25). Une défaite historique suivie d'une autre plus lourde face au favori numéro 1 pour le titre, l'Égypte en l'occurrence (22-42). En dépit de la grinta des joueurs, notamment les gardiens de but, le sept national a fini par flancher au fil des minutes durant les deux derniers matchs.

Sans repères et automatismes, les Verts ont montré leurs limites sur le plan défensif. D'ailleurs, les statistiques parlent d'elles-mêmes avec 110



butts encaissés en trois rencontres du premier tour, soit 36.66 buts par match. Un point faible que l'entraîneur national doit prendre en considération. Il devra insister auprès de ses capés pour être plus agressifs sur le porteur du ballon, que ce soit dans le poste de demi-centre ou celui d'ar-

rière. Sans aucun match test avant de s'envoler en Tunisie, les coéquipiers de Riahi Ghiles auront une heure pour corriger le maximum de leurs lacunes et réaliser le rêve de la qualification au Mondial.

Ils peuvent s'inspirer du modèle de leurs aînés (U21) qui, après avoir été

menés en première période, ont pris le meilleur sur la sélection du même pays en match de classement de la 3^e place. La participation des U19 est la suite d'un long feuilleton de la souffrance des jeunes catégories, qui sont engagées à chaque compétition sans une phase préparatoire précompétitive qui ne dure pas parfois plus d'un mois.

Armés seulement de volonté et de dévouement, nos cadets devront faire oublier aux amoureux de la petite balle nationale la correction infligée par les Guinéens qui, des années auparavant, étaient inexistant même dans les compétitions officielles. Mais le travail de longue haleine à partir de la base commence à donner ses fruits. De notre côté, de jeunes handballeurs pétris de qualités existent toujours. Cependant, la prise en charge avec une stratégie bien claire n'est pas encore d'actualité. En dépit de ce tableau noir, le sept national doit puiser dans ses ressources psychologiques pour frapper d'une pierre deux coups, à savoir arracher la qualification aux demies et pour le prochain Mondial.

GHARDAÏA

37.752 qx d'olives attendus pour la saison 2024

37.752 qx d'olives sont attendus pour la saison 2024 à Ghardaïa, a-t-on indiqué à la Direction locale des services agricoles.

Cette production prévisionnelle est en « large » hausse par rapport à celle de la dernière campagne agricole qui avait enregistré une récolte de près de 30.000 qx, a affirmé le responsable des statistiques, Khaled Djebrit, en signalant que le rendement moyen devrait atteindre cette année les 26 quintaux à l'hectare et ce, en dépit d'une très faible pluviométrie. Et de préciser que la production a été impactée cette année par les fortes chaleurs caniculaires jumelée à une sécheresse et à un stress hydrique qu'a connus la région durant les mois de juin, juillet et août derniers.

Cet impact du réchauffement climatique est visiblement observé dans les périmètres agricoles, notamment les oliveraies et les palmeraies, où les palmes de palmiers, les feuilles d'oliviers et autres arbres fruitiers ont été perforées, atrophiées et cramées,



engendrant une perturbation de l'évolution du calibre et la physiologie des fruits et, par conséquent, de la qualité et la quantité de la production, a expliqué M. Djebrit.

La campagne actuelle touche une superficie de 1.904 ha, avec près de 219.080 oliviers productifs sur plus de 373.807 pieds existant dans la wilaya de Ghardaïa, a-t-il fait savoir. Les ser-

vices de la DSA estiment également que sur cette récolte de 37.752 qx d'olives prévue, près de 27.320 qx seront destinés à la consommation comme olives de table et 10.432 qx pour l'extraction de près de 800.000 litres d'huile d'olive « vierge et bio », par le biais de trois huileries modernes localisées à Guerrara, El-Atteuf et Béni-Isguen.

EL-OUED

Remise de 7.700 trousseaux scolaires aux élèves nécessiteux

Un lot de 7.700 trousseaux a été remis aux élèves des trois paliers scolaires issus de familles défavorisées des zones rurales et enclavées de la wilaya d'El-Oued, au titre de la saison scolaire 2024-2025, a-t-on appris, dimanche, de la Direction locale de l'éducation.

L'initiative, qui est le fruit de contributions d'institutions et organismes, dont la wilaya (don de 4.100 cartables), du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme (2.600 trousseaux) et du Croissant-Rouge algérien

(1.000 cartables), est accompagnée du versement de 81.936 primes de scolarité (5.000 DA) aux élèves issus de familles défavorisées, a indiqué le directeur de l'éducation, Abdelbasset Zenouda.

Cette prime intervient en application du programme national visant la charge des élèves issus de catégories vulnérables, a précisé M. Zenouda en signalant qu'une enveloppe de 409 millions DA a été affectée aux comptes des établissements scolaires pour être versées sous forme d'aides aux parents via leurs comptes CCP.

Pour cela, les listes nominatives des bénéficiaires ont été établies selon des critères étudiés et définis par les enquêtes menées sur le terrain, en coordination avec les services de la commune et de la Direction de la solidarité et de l'action sociale, a expliqué le même responsable.

La distribution de cette prime est sous la responsabilité des intendants des établissements scolaires, alors que celle des trousseaux scolaires est confiée aux agents de la Direction de l'action sociale des communes, a-t-il conclu.

EL-BAYADH

Plus de 400 enfants aux besoins spécifiques rejoignent les structures du secteur de la Solidarité nationale

Plus de 400 enfants aux besoins spécifiques ont rejoint, dimanche, les structures du secteur de la Solidarité nationale et les classes spéciales de la wilaya d'El-Bayadh, au titre de la rentrée scolaire 2024-2025. Le chargé de la gestion à la Direction de l'action sociale et de solidarité, Noureddine Abdelli, a supervisé, en compagnie des cadres du secteur de l'action sociale et de solidarité, le coup d'envoi de la saison scolaire de

cette catégorie d'enfants au Centre psychopédagogique des enfants déficients mentaux Chahid Guerbou-Larbi au chef-lieu de wilaya. Selon les responsables du secteur de l'action sociale et de solidarité, plus de 280 enfants aux besoins spécifiques ont rejoint les quatre structures du secteur, à l'instar des trois centres psychopédagogiques pour déficients mentaux du chef-lieu de wilaya, celui de Labiodh Sidi Cheikh et

l'école des enfants présentant des déficiences du sens de l'ouïe d'El-Bayadh.

Plus de 120 enfants aux légères déficiences mentales et auditives ont rejoint les classes spéciales intégrées en milieu éducatif des trois cycles répartis à travers 19 classes des communes de la wilaya.

L'accompagnement et l'encadrement de ces enfants est assuré à travers les quatre centres spécialisés et les

BLIDA Plus de 930 élèves aux besoins spécifiques ont rejoint leurs classes

Plus de 930 élèves aux besoins spécifiques ont rejoint, dimanche à Blida, leurs classes au titre de la nouvelle année scolaire 2024-2025.

"Cette année, 936 élèves aux besoins spécifiques ont rejoint les établissements spécialisés de la wilaya et les classes spéciales ouvertes dans les écoles primaires", a indiqué le directeur de l'action sociale et de la solidarité (DASS) de Blida, Mohamed Bahalil, lors du coup d'envoi par les autorités locales de la nouvelle année scolaire à l'école des non-voyants Chahida Ratiba-Allami d'Ouled Yaich.

Il a ajouté que ces élèves sont répartis sur quatre centres psychopédagogiques et trois écoles spécialisées dans les handicaps mentaux, auditifs et visuels, en plus de 35 classes ouvertes dans des écoles primaires, dans le cadre des efforts d'intégration sociale de cette catégorie aux besoins spécifiques.

A noter l'ouverture au niveau de l'école des non-voyants Chahida Ratiba-Allami, dont l'entrée en service remonte à 2019, de la première classe dédiée aux élèves de 4e année moyenne pour le passage du Brevet d'enseignement moyen (BEM).

L'opportunité a aussi donné lieu à la distribution de trousseaux scolaires et de manuels en Braille aux 57 élèves de cette école, où les autorités locales ont effectué une visite d'inspection des conditions d'enseignement.

A noter que des dotations financières ont été affectées à cette école pour l'acquisition d'équipements éducatifs et pédagogiques en réponse aux doléances exprimées par les élèves pour réaliser de meilleurs résultats, selon l'annonce faite, sur place, par les autorités locales.

classes spéciales par un staff pédagogique complet comprenant 200 cadres entre enseignants, éducateurs, psychologues et autres. Dans le cadre des efforts déployés par le secteur de l'action sociale et de solidarité pour la prise en charge de cette couche sociale, ces enfants scolarisés bénéficieront de différentes fournitures et outils scolaires, gratuitement, au début de cette rentrée scolaire.

PROGRAMME NATIONAL DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (PNME)

Ouverture des inscriptions en ligne pour bénéficier des aides de l'État

Les inscriptions pour bénéficier des aides financières de l'État dans le cadre du nouveau programme national de maîtrise de l'énergie (PNME) ont été ouvertes dimanche via la plateforme numérique de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE).

Cette plateforme, qui sert de guichet unique, permet de mettre en relation les personnes souhaitant bénéficier des mesures incitatives du PNME avec les professionnels préalablement sélectionnés par l'Agence, l'objectif étant de conclure des contrats avec eux permettant la réalisation, pour leur compte, des projets retenus.

La plateforme "PNME Digital Platform", lancée par l'Agence pour le compte du ministère de l'Énergie et des Mines, facilite l'accès aux projets disponibles au titre du nouveau PNME, destiné aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux petites et moyennes industries (PMI), au secteur tertiaire, ainsi qu'aux collectivités locales.

Pour bénéficier des avantages offerts par ce programme, les candidats peuvent créer un compte personnel, puis



remplir le formulaire et soumettre les demandes directement via la plateforme. Chaque demande sera évaluée selon les critères spécifiques à chaque projet du programme, et les candidats retenus seront également suivis de manière personnalisée via la plateforme, selon les explications fournies par l'Agence à l'APS.

Le programme prévoit 11 types de projets pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (EE Building), développer une mobilité propre et durable (CS Mobility), promouvoir l'industrie à faible émission de carbone (LC Industry) et promouvoir les communes durables (S-UR Municipalities), selon la même source.

Pour ce qui est de la mobilité propre et durable, le programme comprend des

projets d'aide à la conversion des véhicules au gaz de pétrole liquéfié (GPL), des projets d'aide à la conversion de véhicules diesel lourds en bi-carburant (GPL et diesel) et des projets d'aide à l'acquisition de véhicules électriques. S'agissant des projets du secteur industriel, le Programme propose des projets d'aide à la réalisation d'études de faisabilité pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des processus industriels (aide à la décision) et des projets d'aide à l'acquisition et à la mise en œuvre d'équipements et/ou de processus industriels à haute performance (aide à l'investissement).

Concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, il s'agit de projets d'amélioration de l'efficacité thermique des toitures des bâti-

ments du secteur tertiaire, de projets d'aide à l'acquisition et à l'installation de climatiseurs efficaces, de projets d'aide à l'acquisition et à l'installation de chaudières à gaz dans le secteur des services, de projets d'aide à l'acquisition et à l'installation de chauffe-eau solaires, ainsi que de projets de promotion des systèmes de gestion de l'énergie par capteurs dans le secteur du tourisme.

Quant aux communes urbaines et rurales durables, le Programme suggère des projets d'aide au remplacement des installations d'éclairage public par des installations à faible consommation d'énergie.

A noter que le Programme national de maîtrise de l'énergie est un programme public qui regroupe tous les projets dans le domaine de la maîtrise de l'énergie bénéficiant des avantages et des aides financières accordés par l'État aux bénéficiaires afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs énergivores tels que le bâtiment, les transports et l'industrie.

COMMERCE

Le président de la République met en garde contre les pénuries créées sur les marchés

Le président de la République, Abdelmajid Tebboune, a mis en garde, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, contre les pénuries créées sur les marchés, ordonnant le retrait des licences et registres de commerce aux importateurs dès que leur implication est établie.

"Le président de la République a, à nouveau, insisté auprès du Gouvernement qu'il ne sera jamais toléré de créer la pénurie, pour quelque raison que ce soit, enjoignant à davantage de vigilance au niveau du ministère du Commerce pour lutter contre les lobbies de l'importation, qui tentent de faire chanter l'État et ce, en retirant leurs licences et registres de commerce dès que leur implication est établie", lit-on dans le communiqué du Conseil des ministres.

Dans le même contexte, le président de la République a appelé à "la préparation d'un décret présidentiel réglementant le commerce extérieur, y compris les opérations d'exportation, qui nécessitent de minutieuses études de faisabilité financière et économique du marché national et international, afin que l'exportation ne devienne pas une malédiction et une source de pénurie et de déséquilibre du marché national", selon le communiqué.

CAMPAGNE LABOURS-SEMAILLES

L'OAIC invite les agriculteurs à acquérir les intrants agricoles

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a invité, dimanche dans un communiqué, les agriculteurs à se rapprocher des coopératives des céréales et des légumineuses, en vue d'acquérir les intrants agricoles, en prévision du lancement de la campagne labours-semailles 2024-2025. Ces intrants comprennent les engrais, les semences de céréales, dont le blé dur, le blé tendre et l'orge, ainsi que les semences de légumineuses, pois chiche et lentilles, précise le communiqué. Les agriculteurs sont appelés, selon l'OAIC, à fixer des rendez-vous pour récupérer les semences et les engrais auprès des dites coopératives afin que ses services puissent arrêter un programme à même d'assurer des prestations de qualité tout en leur facilitant l'opération de remise de ces intrants.

L'OAIC rappelle, à cette occasion, les agriculteurs désirant obtenir le crédit



R'fig en vue de l'acquisition des intrants qu'ils peuvent se rapprocher des guichets uniques ouverts au niveau de toutes les coopératives, depuis le mois de juillet 2024, en vue

de déposer les demandes dans les plus brefs délais, ce qui devra donner le temps suffisant à la banque d'étudier les dossiers et d'octroyer les crédits dans les meilleurs délais.

LIBAN/AGRESSION SIONISTE

59 martyrs dans la frappe sioniste sur la banlieue sud de Beyrouth

Au moins 59 personnes sont tombées en martyrs dans un raid de l'aviation sioniste mené vendredi sur la banlieue sud de la capitale libanaise, Beyrouth, selon un nouveau bilan annoncé lundi par le ministère de la Santé libanais.

Le bilan du raid ayant ciblé la zone d'Al-Jamous, dans la banlieue sud de Beyrouth, est "passé à 59 martyrs", a précisé le ministère de la Santé, soulignant que "le déblaiement des décombres" du bâtiment détruit est toujours en cours. Un précédent bilan faisait état de 45 martyrs, dont trois enfants et sept femmes. Les raids sionistes sur les villes du Liban, celles du Sud notamment, ont fait plus de 700 martyrs depuis le 7 octobre 2023, date du début de l'agression génocidaire contre Ghaza, selon les autorités libanaises. Selon l'Onu, plus de 110.000



personnes ont été déplacées dans le sud du Liban par les agressions de l'armée sioniste. Par ailleurs, des explosions provoquées par des cyberat-

taques sionistes ayant pris pour cible des appareils de communication au Liban, mardi et mercredi, ont fait 37 martyrs et plus de 3.000 blessés.

ONU

Guterres s'alarme du risque d'un "autre Ghaza" au Liban

Le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, s'est alarmé dimanche que le Liban devienne "un autre Ghaza" à mesure que l'entité sioniste intensifie ses agressions contre Beyrouth et ses alentours. "Ce qui m'inquiète (c'est) la possibilité que le Liban se transforme (en) un autre Ghaza", a déclaré le chef de l'Onu sur la chaîne d'informations américaine CNN, alors que s'ouvre à New York la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale de l'Onu. Lors de cette brève interview, M.

Guterres a déploré également la poursuite de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza depuis maintenant près d'une année, regrettant la détérioration de la situation humanitaire dans l'enclave palestinienne. L'escalade sioniste au Liban s'est intensifiée depuis quelques jours, suite aux explosions provoquées par des cyberattaques ayant pris pour cible des appareils de communication, mardi et mercredi derniers, et qui ont fait 37 martyrs et plus de 3.500 blessés, en plus d'une frappe aérienne qui

a visé, vendredi, la banlieue sud de Beyrouth, faisant 45 martyrs, dont des enfants et des femmes, selon les dernières statistiques annoncées dimanche par le ministère de la Santé. Les raids sionistes sur les villes du Liban, celles du Sud notamment, ont fait plus de 700 martyrs depuis le 7 octobre 2023, date du début de l'agression génocidaire contre Ghaza, selon les autorités libanaises. Selon l'Onu, plus de 110.000 personnes ont été déplacées dans le sud du Liban par les agressions de l'armée sioniste.

IRAN

Arrestation de 12 individus collaborateurs avec l'entité sioniste

Les Gardiens de la Révolution iraniens ont arrêté 12 individus accusés d'avoir collaboré avec l'entité sioniste contre la République islamique d'Iran, a rapporté, dimanche, l'agence de presse Fars. L'agence iranienne a affirmé que ces individus envisageaient de mener des

actions contre la sécurité de l'Iran. D'après Fars, les Gardiens de la Révolution, l'armée idéologique d'Iran, ont arrêté 12 collaborateurs avec l'entité sioniste dans six provinces du pays. L'Iran a annoncé à plusieurs reprises l'arrestation d'agents travaillant

selon les autorités pour les services de renseignement étrangers. Ces dernières années, les autorités iraniennes ont indiqué que l'entité sioniste avait saboté certains de ses sites nucléaires et d'avoir assassiné plusieurs scientifiques iraniens.

SRI LANKA

Le vainqueur de l'élection présidentielle officiellement investi

Le nouveau président du Sri Lanka, Anura Kumara Dissanayaka, a été officiellement investi lundi, lors d'une cérémonie dans la capitale Colombo diffusée en direct à la télévision.

Agé de 55 ans, ce chef d'un parti de gauche a été proclamé dimanche vainqueur de l'élection présidentielle. Dissanayaka a prêté serment devant le président de la Cour suprême Jayantha Jayasuriya.

Selon les résultats officiels, Anura Kumara Dissanayaka a recueilli 42,3% des suffrages, devant le chef de l'opposition au Parlement Sajith Premadasa (32,7%) et le président sortant Ranil Wickremesinghe (17,2%). « Le rêve que nous avons porté depuis des siècles s'est enfin concrétisé », s'était réjoui dimanche soir M. Dissanayaka dans un message publié sur les réseaux sociaux. « Ensemble nous nous tenons prêts pour réécrire l'histoire du Sri Lanka », a-t-il ajouté.

ALLEMAGNE

Le parti de Scholz remporte de peu un scrutin régional face à l'extrême droite

Les sociaux démocrates du chancelier Olaf Scholz ont devancé, dimanche, de peu l'extrême droite dans une élection régionale dans le Brandebourg, dans l'est de l'Allemagne, selon des sondages à la sortie des urnes, publiés par les télévisions publiques ARD et ZDF.

Le SPD est crédité de 31 à 32% des suffrages à ce scrutin dans le Brandebourg, qui entoure la capitale Berlin dans l'est du pays, en nette hausse par rapport aux précédentes élections, contre 29 à 30% au parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD), ont indiqué les deux chaînes.

Ce score traduit une nouvelle percée de l'extrême droite allemande, après deux scores records déjà pour elle lors de deux autres scrutins régionaux le 1er septembre, en Thuringe, que l'AfD avait remporté, et en Saxe, où elle était arrivée juste derrière les conservateurs.

Mais le résultat du Brandebourg constitue une déception pour ce mouvement, qui jusqu'à ces derniers jours était donné en tête devant les sociaux-démocrates dans les sondages.

Prenez garde au diabète qui dégénère !

Selon une étude menée par une équipe de chercheurs de l'International Prevention Research Institute (iPRI), un diabète qui dégénère pourrait être un signe précurseur du cancer du pancréas.

Le diabète, signe avant-coureur du cancer du pancréas ?

Si l'état de santé d'une personne de votre entourage, souffrant de diabète de type 2, venait à se dégrader, prenez garde, elle est peut-être en train de développer un cancer du pancréas. C'est en tout cas ce que suggère une étude présentée au Congrès 2017 de l'European Cancer Organisation (ECCO). Selon ces travaux, le diabète pourrait en effet faire partie des premiers symptômes du cancer pancréatique.

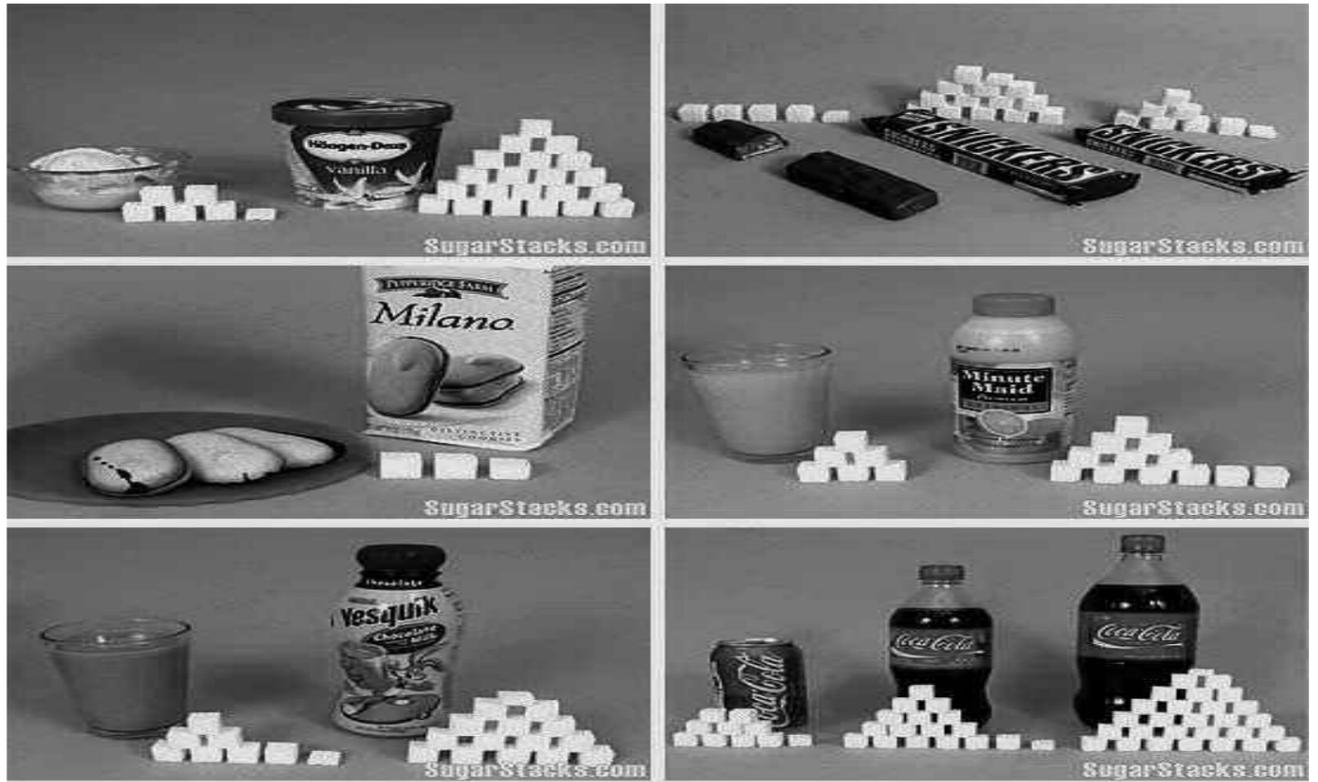
Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs ont suivi plus de 350.000 patients atteints de diabète de type 2 en Belgique entre 2008 et 2013 et plus de 450.000 en Italie, entre 2008 et 2012. Près de 800 cas de cancer du pancréas ont été recensés chez les Belges et un peu plus de 1.800 chez les Italiens. Dans 1 cas sur 2, le diagnostic du cancer avait été établi après la découverte d'un diabète de type 2.

Un risque sept fois plus élevé pour les patients

Autre constat intéressant : la quasi-totalité des patients diabétiques qui ont vu leur maladie dégénérer ont été diagnostiqués par la suite avec un cancer du pancréas. "Une détérioration de leur état qui les a obligés à passer à une thérapie antidiabétique plus agressive avec des injections d'insuline a été associée à un risque sept fois plus élevé d'être diagnostiqué avec le cancer du pancréas", a précisé le professeur Alice Koechlin, qui a participé aux travaux.

Les chercheurs sont formels : ce n'est pas le traitement plus violent qui provoque l'apparition du cancer, mais bien la présence du cancer qui aggrave le diabète. Cette étude est capitale dans la mesure où le cancer du pancréas est un cancer très difficile à diagnostiquer. "Il n'existe actuellement pas de bonne méthode non invasive pour détecter le cancer du pancréas qui ne montre pas encore de signes ou de symptômes visibles", a en effet ajouté le professeur Koechlin.

Attention aux aliments sucrés et raffinés



Manger régulièrement des sucreries et des aliments ayant un index glycémique élevé (pain blanc, gâteau, céréales raffinées...) serait associé à une augmentation du risque d'être atteint d'un cancer du pancréas. En comparaison, la consommation élevée de fruits aurait plutôt un effet protecteur.

Une équipe de chercheurs italiens et américains en est venue à cette conclusion en examinant les habitudes de consommation de près de 1.000 adultes italiens. Un tiers d'entre eux étaient atteints d'un cancer du pancréas tandis que les autres participants ne l'étaient pas.

Les participants qui avaient une diète caractérisée par un index glycémique élevé avaient plus de risque de souffrir de cette forme de cancer que ceux dont l'index était bas. Et plus cet index était élevé, plus le risque était accru. En effet, les participants affichant l'index le plus élevé couraient 78 % plus de risque que ceux présentant l'index le plus faible. Les chercheurs ont aussi tenu compte de la charge glycémique des aliments, mais n'ont pas trouvé d'association avec le cancer du pancréas.

L'index glycémique

L'index glycémique (IG) permet de classer les aliments en fonction de l'élévation du taux de glucose sanguin qui survient après qu'on les ait consommés.

Quand l'IG dépasse 50, l'aliment est considéré hyperglycémiant. C'est notamment le cas du riz blanc et du pain blanc qui provoquent un apport bref, mais rapide de glucose dans le sang. Les aliments à index glycémique bas, comme les céréales à grains entiers, les fruits et les légumes,

entraînent une hausse plus lente du glucose sanguin.

La charge glycémique

La charge glycémique (CG) tient compte de l'effet - antiglycémiant - des fibres alimentaires présentes dans un aliment ainsi que la quantité de glucides et de fibres dans une portion. Par exemple, le melon, qui a un IG très élevé (72), a une basse CG (4) en raison des fibres qu'il contient. En comparaison, le tapioca, qui contient peu de fibres. Les chercheurs ont aussi établi un lien entre une consommation élevée de sucre, de friandises, de miel et de confitures et le cancer du pancréas. Fait intéressant, en concentrant leurs analyses sur les fruits, ils ont montré une diminution du risque de cancer pancréatique chez les participants qui en consommaient le plus.

Le fructose alimenterait les cellules cancéreuses

Le fructose raffiné, qu'on retrouve dans une multitude de produits alimentaires transformés - gâteaux, pâtisseries, biscuits, ketchup, etc. - , contribuerait à la croissance des cellules responsables du cancer du pancréas.

C'est ce que soutiennent des chercheurs qui ont exposé des tumeurs pancréatiques, prélevées sur des patients, à du glucose ou du fructose.

Comme d'autres études l'ont démontré, le glucose - ou sucre

raffiné - facilite la croissance des cellules cancéreuses. Toutefois, le fructose raffiné a eu un effet semblable. On retrouve le fructose dans les pâtisseries, les boissons sucrées, les friandises, les gâteaux et les biscuits, les repas congelés, le ketchup, les vinaigrettes commerciales, les barres de céréales ainsi que dans une foule d'autres aliments transformés.

Bien que l'expérience ait été menée sur des cellules de cancer du pancréas, les chercheurs soulignent que l'effet procancer du fructose pourrait s'appliquer à d'autres types de cancers.

De même, les concentrations de fructose auxquelles les cellules cancéreuses ont été exposées en laboratoire correspondent à des concentrations comparables à celles que l'on retrouve actuellement dans l'alimentation humaine, selon les chercheurs.

La consommation de fructose a considérablement augmenté au cours des 40 dernières années, principalement depuis l'apparition, au début des années 1970, du sirop de maïs hydrolysé riche en fructose.

Cet édulcorant a remplacé le glucose dans une foule d'aliments préparés, en raison de son faible coût et de son important pouvoir sucrant. On estime que la consommation de fructose chez les humains a été multipliée par 1.000 entre 1970 et 1990.

355



20h10



L'agente de la CIA Mason "Mace" Brown s'associe à une agente allemande rivale, une informaticienne de pointe et une psychologue colombienne lorsqu'une arme top secrète tombe entre les mains d'un groupe de mercenaires. Ensemble, les quatre femmes se lancent dans une mission effrénée pour sauver le monde tout en gardant une longueur d'avance sur une mystérieuse figure qui suit chacun de leurs mouvements. Surfant sur la vogue des films d'action de groupe (*Fast & Furious*, *Expendables*, *Mission Impossible*), les producteurs de ce film ont eu la judicieuse idée d'y réunir une luxueuse...

MOI CAPITAINE



20h11



A Dakar, Seydou et son cousin Moussa préparent en secret un voyage qui doit les mener en Europe. En effet, quand Seydou, féru de musique, évoque devant sa mère et ses proches l'idée de quitter le Sénégal, tous le mettent en garde contre une telle entreprise, où les dangers sont très nombreux. Ainsi, un matin, avec leurs économies en poche, Seydou et Moussa quittent leur famille. Pour les deux adolescents, c'est le début d'un long périple à travers le désert en compagnie d'autres migrants, régulièrement persécutés et rackettés par les passeurs qu'ils croisent sur leur parcours.

INSOUPÇONNABLE,
L'AFFAIRE DU GRÊLÉ



20h05



Paris, 30 septembre 2021. Daniel Zagury, psychiatre expert en tueurs en série, se passionne pour un célèbre « cold case » français récemment résolu : l'affaire dite du Grêlé. Celle-ci est unique par son ampleur et sa noirceur. Elle a hanté trois générations d'enquêteurs pendant plus de 35 ans. À mesure qu'il creuse le dossier, que les policiers et les victimes de l'époque plongent dans leurs souvenirs, se révèle une vertigineuse et complexe affaire criminelle qui a débuté en 1986, année où une série d'agressions sexuelles sur des mineurs a lieu à Paris.

BELLEFOND
SUCCESSION



20h05



La gérante d'un établissement balnéaire se retrouve inculpée pour l'homicide de son conjoint. Elle sollicite l'aide de Bellefond, qui apprend que l'affaire est dirigée par un ami commandant de police. Les éléments recueillis paraissent incriminer la suspecte. L'avocat et ses apprentis se lancent dans une enquête parallèle, se heurtant à l'opposition farouche du policier. Cette situation crée des tensions entre les deux hommes, mettant en péril leur relation de longue date. L'équipe de Bellefond se trouve confrontée à un défi de taille pour établir la vérité dans cette affaire complexe.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

ATTAQUE DU 7 OCTOBRE :
L'ENQUÊTE



19h55



Avec plus de 1 000 morts et 250 otages israéliens, les attaques du 7 octobre 2023 perpétrées par le Hamas marquent la journée la plus sanglante dans l'histoire juive depuis la Shoah. La réplique brutale de l'armée israélienne prend des airs de vengeance aveugle. Ces événements tragiques marquent un moment de bascule indéniable dans l'histoire du pays, et un nouveau traumatisme dans le face à face qui oppose ces deux peuples. Ce documentaire d'investigation mêle l'analyse géopolitique à une exploration des mécanismes psychologiques à l'œuvre dans l'escalade de violence, à l'aide de témoins...

WARCRAFT :
LE COMMENCEMENT



20h10



Le monde des Orcs se meurt. Gul'dan, un puissant sorcier, utilise la magie du Fel pour ouvrir un passage vers Azeroth, le monde des humains, qu'il veut envahir. Durotan, dont la femme est enceinte, y est envoyé avec le premier bataillon. Lothar, commandant de l'armée humaine, enquête sur cet ennemi inconnu qui fait beaucoup de victimes. Le roi lui demande pour cela de retrouver Medivh, un mage qui vit reclus dans sa tour... En adaptant « Warcraft », Duncon Jones, réalisateur du très bon « Moon », s'est attaqué à un monument du jeu vidéo. Situé à la croisée des chemins entre « Le Seigneur des anneaux »...

9-1-1
SOUS LES CENDRES



20h10



Les 118 reçoivent la médaille du courage pour leur travail lors du sauvetage du bateau de croisière. Hen et Karen rencontrent un obstacle imprévu dans leur parcours de famille d'accueil. La liaison sentimentale d'Eddie prend de l'ampleur. Sa nouvelle rencontre le trouve particulièrement distant. Il décide de lui parler de Shannon afin d'être le plus honnête possible. Capitaine Nash, très marqué par son aventure à la frontière mexicaine et sa rencontre avec Amir, choisit de prendre sa retraite. Athena est surprise, il ne lui en a pas fait part.

LES AMISH, LA LOI
DE L'OMERTÀ



20h05



Des anciens membres des communautés Amish et Mennonite décident de dénoncer et de combattre les systèmes malsains cachés derrière ces groupes totalement isolés du reste du monde. Ces communautés patriarcales au mode de vie traditionnel peuvent parfois être le théâtre de violences sexuelles contre les femmes. Implantées surtout dans le nord et l'est des États-Unis, ces groupes religieux ont vus de nombreuses victimes prendre la parole pour mettre en lumière les dérives de leurs systèmes.



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:04
Dohr	12:40
Asr	16:05
Maghreb	18:41
Icha	20:04

JEUX PARALYMPIQUES PARIS 2024

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HONORE LES ATHLÈTES MÉDAILLÉS

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a honoré, lundi au Palais d'El-Mouradia (Alger), les athlètes médaillés lors des Jeux paralympiques (Paris-2024).

La cérémonie de distinction a été marquée par la présence des hauts responsables de l'Etat, des parents des athlètes ainsi que leurs staffs techniques.

L'Algérie avait bouclé sa participation à la 17^e édition des Jeux paralympiques avec une moisson de onze (11) médailles : six en or et cinq en bronze.

Les six médailles en vermeil ont été l'œuvre d'Athmani Skander Djamil (400 m et 100m, T13), Safia Djelal (lancer de poids assis, F57), Abdelkader Bouamer (para-judo -60 kg, J1), Nassima Saïfi (lancer du disque F57) et Brahim Guendouz Kayak (para-canoé, 200m KL3). Les cinq brelo-



ques en bronze ont été décrochées par Nassima Saïfi (poids/F57), Ahmed Mehideb (Club/F32), Hamri Lynda (Longueur/F12), Ouldkouider Ishak (para-judo: -60kg/J2) et Hocine Bettir (para-powlifting): 65kg. Avec 26 athlètes

(18 hommes et 8 filles), l'Algérie avait bouclé sa participation aux 17^{es} Jeux paralympiques de Paris-2024 en tête aux niveaux arabe et africain, et à une honorable 25^e place mondiale sur 186 pays, au tableau final des médailles.

GUTERRES S'ALARME DU RISQUE D'UN « AUTRE GHAZA » AU LIBAN

ISRAËL VEUT-ELLE UNE GUERRE RÉGIONALE ?

PAR : IDIR AMMOUR

En effet, les attaques contre une population sans défense se poursuivent de plus belle dans plusieurs localités de ghaza où sont réfugiés par milliers les familles palestiniennes, contraintes à des déplacements forcés sous les bombes au phosphore et les tirs incessants de l'artillerie israélienne depuis plusieurs mois maintenant, provoquant des martyrs par dizaines chaque jour, pour la plupart des enfants et des femmes, alors que l'armée sioniste continue de prétendre qu'elle a «visé des terroristes». Selon les autorités palestiniennes de la Santé, le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza, ne cesse de s'alourdir. Il a atteint pas moins de 41.391 martyrs et 95.760 blessés, depuis le 7 octobre 2023, a indiqué, avant-hier, le ministère de la Santé de l'enclave dans son rapport statistique quotidien.

La même source a indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. La violence n'est jamais une solution, elle ne fait qu'engendrer toujours plus de violence. Au-delà de la nécessité urgente de mettre fin aux souffrances des civils et à la destruction environnementale, un appel à un cessez-le-feu immédiat est réclamé par plusieurs pays et organisations. Toutes les parties doivent reprendre des négociations pacifiques en vue d'une paix durable fondée sur la sécurité, la justice et l'égalité des droits pour toutes et tous. Le droit international doit être respecté, réclament-elles. Mais l'entité sioniste ne semble pas prête à arrêter ses massacres. Au contraire, puisqu'elle les a exportés au Liban, avec les explo-

sions d'appareils de communication et les bombardements israéliens dans la banlieue sud de Beyrouth. Et ce, malgré la mise en garde du Conseil de sécurité (CS) des Nations unies (ONU). À la demande de l'Algérie, seul membre arabe du Conseil de sécurité, le CS a tenu une session au cours de laquelle il a entendu deux exposés de hauts responsables de l'ONU sur les récents développements au Liban et dans la région. En effet, l'escalade sioniste au Liban s'est intensifiée depuis quelques jours, suite aux explosions provoquées par des cyberattaques ayant pris pour cible des appareils de communication, et qui ont fait 37 martyrs et plus de 3.500 blessés, en plus d'une frappe aérienne qui a visé vendredi la banlieue sud de Beyrouth, faisant 45 martyrs, dont des enfants et des femmes, selon les dernières statistiques annoncées dimanche par le ministère de la Santé. Selon l'ONU, plus de 110.000 personnes ont été déplacées dans le sud du Liban par les agressions de l'armée sioniste.

Face à cette situation catastrophique et l'entêtement de Benjamin Netanyahu, Guterres s'alarme du risque d'un « autre Ghaza » au Liban, à mesure que l'entité sioniste intensifie ses agressions contre Beyrouth et ses alentours. « *Ce qui m'inquiète (c'est) la possibilité que le Liban se transforme (en) un autre Ghaza* », a déclaré le chef de l'ONU sur la chaîne d'informations américaine CNN, alors que s'ouvre à New York la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU. Lors de cette brève interview, Guterres a déploré également la poursuite de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza depuis maintenant près d'une année, regrettant la détérioration de la situation humanitaire dans l'enclave palestinienne.

I.A.

FOOT/COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

Carton plein pour les quatre représentants algériens

Les quatre clubs algériens engagés dans les différentes compétitions africaines interclubs de la saison 2024-2025 ont réussi un carton plein ce week-end, en se qualifiant tous pour la phase de poules à l'issue des matchs du deuxième tour préliminaire retour disputés ce week-end. Ce Grand Chelem a commencé avec la qualification du CR Belouizdad et du MC Alger en Ligue des champions, avant que le CS Constantine et l'USM Alger ne clôturent le bal en Coupe de la Confédération.

Un carton plein qui reflète la bonne santé du football algérien au cours des dernières années, grâce notamment aux importants investissements qui ont été fait, aussi bien dans le facteur humain que matériel. En effet, outre le recrutement de joueurs talentueux, avec un encadrement technique et administratif de qualité, les clubs algériens, particulièrement les plus huppés, ont évolué sur le plan des infrastructures. A titre d'exemple, l'USMA et le CRB qui par le passé jouaient dans de petits stades en pelouse synthétique évoluent aujourd'hui dans des enceintes de renommée mondiale, notamment, les stades Miloud Hadeï d'Oran et Nelson Mandela de Baraki. Des enceintes où les conditions de jeu, notamment, le gazon naturel, ont permis aux joueurs d'exprimer l'étendue de leur talent et de porter leurs équipes respectives à un niveau supérieur.

A titre d'exemple, les Sanafir du CS Constantine se sont qualifiés haut la main pour la phase de poules, en battant le club ghanéen du FC Nsoatreman en aller et retour (2-0, 1-0), ce qui prouve que le «Le Vieux Club Constantinois» c'est vraiment du solide et qu'il faudra compter avec lui lors de la phase de poules. Certes, les autres représentants algériens ont souffert un peu plus pour assurer leur qualification, mais force est de reconnaître que la tâche était un peu plus ardue, en grande partie à cause du cachet derby. En effet, le MCA et l'USMA sont tombés sur des adversaires tunisiens et la défaite au match aller avait compliqué un peu plus leur situation, car un concours de circonstances avait fait qu'ils s'inclinent l'un comme l'autre contre l'US Monastir et le Stade Tunisien sur le même score d'un but à zéro.

Mais au match retour les deux représentants algériens ont fait preuve de courage, de détermination et d'abnégation, ce qui leur a permis d'aller chercher leur qualification au bout du suspense. Idem pour le CRB, qui a dû recourir à la séance de tirs au but (4-3) pour passer l'écueil du club burkinabé AS Douanes, après une égalité parfaite à l'aller comme au retour.

INTEMPÉRIES

Un mort, 1 disparu et plus de 20 personnes secourues

Les fortes intempéries qui ont frappé, hier dimanche, plusieurs wilayas du pays ces dernières heures continuent de provoquer des perturbations, notamment des inondations et des montées des eaux, mobilisant les équipes de secours dans plusieurs localités pour faire face aux situations d'urgence.

Selon un bilan provisoire arrêté ce matin à 8h 30mn par la direction générale de la Protection civile (DGPC), dans la wilaya de Médéa, la situation est particulièrement critique à Aïn Boucif, où les secouristes sont en pleine opération de recherche d'une personne portée disparue. Ce dernier a été emporté par les eaux suite à la montée du niveau d'un Oued attenant au chemin de wilaya N° 38. Par ailleurs, un autre incident survenu sur la même route a heureusement connu une issue positive. Un individu a pu être sauvé à temps après avoir été piégé par la montée rapide des eaux. Son évacuation rapide par les pompiers a permis d'éviter un drame supplémentaire.

A M'Sila, les précipitations torrentielles ont également causé des débordements d'Oueds, notamment à Aïn Khadra, où les équipes de Protection civile sont mobilisées pour absorber les eaux de pluie. Les opérations se concentrent actuellement sur la zone appelée Mechta, à Ouled Mansour, où des inondations ont rendu plusieurs axes impraticables.

A Hassi Messaoud, dans la wilaya d'Ouargla, plusieurs quartiers ont été submergés par des eaux pluviales, rendant difficile la circulation. Les autorités locales ont mobilisé d'importants moyens matériels pour procéder à l'absorption de l'eau dans les zones les plus touchées, minimisant ainsi les risques d'inondation.